

N. D. de St. Denis, 29 avril 1861.

Mon cher Père,

Mon place était retournée au Haras, pour m'en aller avec le D. Barreau, en qualité de viticulteur, quand une lettre de M. Chauveau est venue nous apprenant que vous seriez favorable, et fait ces termes, de recevoir cette visite : dès lors, tout se dit et tout est conclu.

Notre Statistique de Janvier ne nous a pas parvenue; encore moins les renseignements demandés; il y a long temps, sans les minutes, etc. etc.; d'après le Tableau certifié qui nous fut adressé en 1861, je crois, j'aurais eu besoin de vos chroniques depuis l'incendie. J'étais chargé de vous défendre, ce qui avait déjà été décidé en Chapitre, de ne jamais envoyer un viticulteur sans permission venant d'ici. Le D. Barreau nous informe sur cette question. Quant à celle du D. Gavere, je

ne comprennent pas comment nous ayez pu
nous embrouiller à ce point, quand l'arrêté
du Chapitre qui l'évêque supérieur local,
sans réserve l'inspecteur et même le di-
recteur de l'Abbe. Les règles et le bar de
ceux qui, après avoir fait les frais, avaient
maintenant ^{permanente} ne bénéficiaient des fondations, mais
bien à Mada-mère, qui indique annuelle-
ment l'acceptation des fonds de réserve.

Mon voyage n'aurait-il été de grande
utilité? Je ne le crois pas, mais l'ai été
que les ne soit parvenu à nos concepts,
et fâché de les éplucher, chose dont je
ne me soucie pas.

C'est votre et c. l.

M. J. Kandelburg
1891

Ca. fait des catéchismes pour chaque
partie de nos biens

